



SOMMAIRE

Etre affiliée à la ligue de l'enseignement - FAL 44 c'est :.....	3
L'affiliation de votre association : suivez les étapes	4
Tarifs	5
Les codes d'activités culturelles et éducatives	6
Demande d'adhésion	7
Le Webaffiligue : un outil au service de votre association	8
La gestion de votre association	9
La gestion de vos adhésions	9
Le E-Pass culture sport du Conseil Régional.	9
L'assurance de votre association	10
Activités sportives	12
Procédure d'affiliation et d'adhésion à l'USEP	12
Votre accompagnement :	
*Le Centre de Ressources à la Vie Associative – CRVA	13
*Les formations pour les bénévoles associatif.ive.s	13
*La communication les principes liés a la SACEM – SACD – SPRE	14
*Campagne laïcité	14
*Formations Valeurs de la République et Laïcité	15
*Semaines d'éducation Contre le racisme et toutes les formes de Discriminations : faites les vivre en mars 2020	15



LES DOCUMENTS A NOUS RETOURNER AU PLUS VITE

- À **Fiche de ré-affiliation** pré-remplie à compléter et modifier si nécessaire, possibilité de faire les modifications via le Webaffiligue.
- À **Bulletin de demande d'adhésion** à dupliquer et à utiliser pour vos adhésions (le bulletin pré-rempli est disponible sur demande)



POUR VOUS AIDER DANS VOS DEMARCHES

Pour une meilleure compréhension des procédures, nous vous invitons à contacter le secrétariat Affiliations au :

02.51.86.33.34 – Anne-Marie PRONOST – UFOLEP
02.51.86.33.09 – Blandine LEGEAIS – Vie Associative



**Assemblée Générale
de la Ligue de l'enseignement – FAL 44 :**
Samedi **16 novembre 2019** à **Savenay**,
l'occasion de fêter
les 80 ans de l'Amicale Laïque
et de **valoriser la solidarité**

Pour suivre l'actualité de la Ligue de l'enseignement – FAL 44,
rendez-vous sur **www.laligue44.org**



LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

La Ligue de l'Enseignement milite pour une République démocratique, laïque et sociale, par la promotion et le développement de l'éducation, de la culture, des loisirs, du sport, de la solidarité et de l'engagement civique.

L'éducation est la grande cause de la Ligue de l'enseignement, la laïcité est son combat, la démocratie son idéal.

S'engager à la Ligue, c'est :

- A Faire le choix d'une planète vivable
- A Apprendre par et avec les autres
- A Faire vivre la convivialité et la fraternité
- A Construire la solidarité et lutter contre les inégalités
- A Prendre sa part d'une démocratie qui implique les citoyen.ne.s

La Ligue de l'enseignement - FAL44 est convaincue que la vie associative ne constitue pas une fin en soi, mais est un moyen, celui de permettre aux citoyen.ne.s d'agir de façon responsable et solidaire, pour une société plus juste, plus démocratique et plus égalitaire.

Elle est ouverte à toutes et tous, dans le respect des convictions individuelles et dans l'indépendance à l'égard des partis politiques et des groupements confessionnels. Elle garantit la liberté de conscience et le respect du principe de non-discrimination. Elle permet l'accès des jeunes à ses instances dirigeantes et y garantit l'égal accès des hommes et des femmes.



ETRE AFFILIEE A LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FAL 44 C'EST :

PORTER ET RELAYER LE PROJET DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

La Ligue de l'enseignement invite les citoyens et les citoyennes à s'associer pour :

- comprendre les mutations de notre époque
- contribuer à l'évolution de notre société et la faire progresser
- promouvoir la construction d'une Europe politique et sociale
- s'impliquer dans un développement durable et solidaire de la planète

Elle agit partout contre toutes les inégalités et les discriminations pour construire une société plus juste, plus solidaire fondée sur la laïcité comme principe du « vivre ensemble ».

BENEFICIER D'ACCOMPAGNEMENTS A LA VIE ASSOCIATIVE ET FEDERATIVE PAR :

- Un accompagnement au projet et au fonctionnement associatif
- Un appui à la création d'association
- Un appui au développement de nouvelles activités
- Des formations pour les bénévoles et responsables associatif.ive.s
- Un accompagnement à la fonction employeur
- Une mise en réseau des associations
- Un appui aux jeunes en projets
- Un appui au développement de projets éducatifs
- Des actions de citoyenneté
- Un accord avec la SACEM

BENEFICIER DES SERVICES ASSURANCES APAC

(GROUPE COOPERATIF ET MUTUALISTE D'ASSURANCE DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT) PAR :

- Des conseils pour assurer votre association et les adhérent.e.s
- Des contrats spécifiques et adaptés à votre situation
- Des procédures sécurisées et conformes aux codes des assurances et du sport
- Un diagnostic spécifique pour votre association

PROMOUVOIR UN SERVICE PUBLIC D'EDUCATION DE QUALITE ET ACCOMPAGNER DES PROJETS EN MILIEU SCOLAIRE PAR :

- Une aide au montage de projets pour des séjours en classes de découvertes et des sorties scolaires
- Des interventions d'éducation à la citoyenneté, de lutte contre les discriminations...
- Des formations des délégué.e.s élèves

BENEFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT AU DEVELOPPEMENT D'ACTIONS SPORTIVES GRACE A L'UFOLEP ET L'USEP PAR :

- L'organisation de manifestations sportives
- La mise en place de formations de bénévoles (dirigeant.e.s, animateur.trice.s, officiel.le.s...)
- La réalisation et diffusion de calendriers sportifs
- Le soutien au développement de nouvelles activités
- L'accompagnement d'associations sur des dossiers spécifiques (organisation de manifestations, montage de dossiers de subventions...)
- Prêt de matériels (sono, talkie, stand parapluie...)
- Un soutien financier ou aide matérielle pour les projets spécifiques

BENEFICIER D'OFFRES SPECIFIQUES SUR DES SEJOURS VACANCES ET ETABLISSEMENTS LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FAL 44 PAR :

- Des tarifs préférentiels sur certaines périodes et séjours
- Des possibilités de formations BAFA avec stages pratiques
- Du prêt de matériels, vacances, suivant disponibilités

BENEFICIER DE TARIFS PREFERENTIELS POUR :

- Des formations PSC 1
- Des formations qualifiantes
- Des événements spécifiques (ex : sportives)
- Des achats de matériels chez des partenaires de la fédération

L'AFFILIATION DE VOTRE ASSOCIATION : SUIVEZ LES ETAPES !

Je renouvelle mon affiliation

1

• Je vérifie que les factures des années passées sont bien réglées

2

• Je reçois mon formulaire d'affiliation pré-rempli ou je le récupère en ligne sur le Webaffiligue

3

• Je vérifie le formulaire et note les modifications (en rouge) si nécessaire

4

• Je complète la fiche des coordonnées des membres du bureau et du/de la correspondant.e

5

• Je vérifie la liste des activités de mon association et complète les coordonnées des référent.e.s d'activités

6

• Le/la président.e date et signe le formulaire d'affiliation

7

• Je renvoie l'ensemble du dossier au secrétariat Affiliations dès que possible et de préférence avant le 31 août

8

• Le secrétariat Affiliations traite ma demande
• Si le dossier est complet et que mon association est à jour de ses cotisations, je peux saisir les adhérent.e.s sur le Webaffiligue

9

• Je vérifie ma fiche diagnostic et la mets à jour sur www.apac-assurances.org

Je suis une nouvelle association

1

• Mon affiliation a été validée par le Conseil d'Administration et le bureau de la Fédération

2

• Je complète et signe le formulaire d'affiliation
ATTENTION : je renseigne toutes les informations

3

• Je l'envoie par courrier à : Ligue de l'enseignement - FAL 44 - Secrétariat Affiliations - 9 rue des Olivettes - BP 74107 - 44041 NANTES Cedex 1

4

• Je reçois mes identifiants pour l'utilisation du Webaffiligue

5

• Je reçois mes identifiants APAC pour accéder à mon espace privé sur www.apac-assurances.org

6

• Je complète ma fiche diagnostic APAC et la renvoie signée par courrier pour bénéficier de ma couverture assurance

7

• Le secrétariat Affiliations traite ma demande et valide mon formulaire

8

• Je peux accéder à mon Webaffiligue pour saisir les adhérents sur www.affiligue.org

9

• Après que j'ai validé mes saisies, le secrétariat Affiliations traite le fichier et m'envoie la facture avec les cartes/licences

Attention : pour l'affiliation à l'USEP - Sport en milieu scolaire, reportez-vous à la **page 12**



TARIFS AFFILIATIONS LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FAL 44

Catégorie d'affiliation	Total	Typologie des associations	Modalités
C.1 A de moins de 150 adultes	62,50 €	Amicales Laïques, associations, groupements section d'association multisports ayant des activités organisées par et pour leurs adhérent.e.s.	Pour s'associer : <ul style="list-style-type: none"> Effectif total de l'association ou de la section déclaré comme adhérent Assurance pour tous Paiement pour chaque adhérent.e Fiche diagnostic assurance Pour se fédérer : <ul style="list-style-type: none"> Acte d'engagements réciproques
C.1 A de 150 adultes et +	162,50€		

Attention, l'affiliation ne donne pas de droit automatique à une couverture assurance. La couverture Responsabilité Civile de l'association est acquise si l'ensemble des adhérent.e.s adhèrent à la Ligue de l'enseignement - FAL 44

TARIFS ADHÉSIONS CARTES FAL 44

Type	Adulte né.e en 2002 et avant	Jeune né.e de 2003 à 2008	Enfant né.e en 2009 et après
Carte Ligue	16,00 €	3,70 €	3,70 €

TARIFS SPECIFIQUES DOUBLE ADHESION

La double adhésion, c'est être membre sur la même saison de deux (ou plusieurs) associations affiliées. Par conséquent, la cotisation due dans la 2ème association est uniquement celle des cotisations d'assurance. C'est que l'on appelle « l'assurance double adhésion ». Il faut donc la déduire du montant demandé.

La carte Ligue délivrée à chacun des membres d'une association affiliée comprend une cotisation d'assurance TGA (pour les adultes) ou TLE (pour les jeunes et les enfants). Composée pour partie de la responsabilité civile de son association et pour une autre de la couverture individuelle en tant que personne physique, cette cotisation n'est valable que pour les activités menées dans l'association à laquelle on adhère.

Pour vous assurer que l'adhérent.e est bien titulaire d'une carte Ligue ou d'une licence UFOLEP, nous vous invitons à lui demander de vous fournir une copie de cette adhésion. Sinon, vous pouvez vérifier que l'adhérent.e concerné.e est bien enregistré.e pour la saison en cours dans une autre association en contactant le secrétariat Affiliations.

	Catégorie	Tarifs
Adhérent.e déjà titulaire d'une carte FAL dans une autre association du département	Adulte (né.e en 2002 et avant)	3.97 €
	Jeune (né.e de 2003 à 2008)	1.46 €
	Enfant (né.e en 2009 et après)	1.46 €



LES CODES D'ACTIVITES CULTURELLES ET EDUCATIVES

- ACTION SOCIALE - 010000**
- Action d'insertion - 010100**
- Insertion professionnelle - 010101
- Accueil demandeurs d'asiles ou réfugiés - 010300
- Gestion d'établissement médicaux-sociaux - 010400
- Etablissement d'éducation spécialisée pour enfants - 010401
- Etablissement pour adultes en situation de handicap - 010402
- Gestion de centres sociaux / Espaces de vie sociale - 010500
- Lutte contre la grande précarité et l'exclusion - 010600
- Personnes en situation de handicap - 010700
- Petite enfance - 010800
- Haltes garderies – crèches - 010801
- Prévention spécialisée, protection judiciaire de la jeunesse - 010900
- Actions prévention jeunes - 010901
- Centres éducatifs renforcés - 010902
- Santé, prévention - 010200
- ACTIVITES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES - 020000**
- Accompagnement à la scolarité - 020100
- Animation périscolaire (animation hors écoles pendant les semaines d'école) - 020200
- Dispositifs relais - 020300
- Education à la citoyenneté - 020400
- Médias scolaires - 020500
- Organisation de séjours scolaires - 020600
- Organisation de séjours scolaires courts (jusqu'à 4 jours et 3 nuits) - 020601
- Restauration scolaire - 020700
- CULTURE - 030000**
- Gestion d'équipement culturel (salle, SMAC...) - 030100**
- Gestion salle de concert - 030101
- Gestion salle de spectacle - 030102
- Gestion salle de cinéma - 030103
- Organisation d'événements (fêtes, bals) - 030200**
- Cinéma - 030300**
- Cinéma - Diffusion - 030301
- Cinéma - Médiation - 030302
- Education à l'image - 030303
- Danse (régionale, folklorique...) - 030400**
- Danses urbaines - 030401
- Danses de salon - 030402
- Danses traditionnelles - 030403
- Danses classiques - 030404
- Danses modernes - 030405
- Pratique et éducation musicale - 030500**
- Musique traditionnelle - 030501
- Musique acoustique - 030502
- Cours de musique / école de musique - 030503
- Cours de solfège - 030504
- Chant choral - 030505
- Guitare - 030506
- Accordéon - 050307
- Piano - 030508
- Image (vidéo, photo) - 030600**
- Vidéo - 030601
- Photographie - 030602
- Livres, littérature, écriture, oralité - 030700**
- Pratiques éducatives (livre, lecture, écriture) - 030701
- Edition - 030702
- Expression orale (joutes verbales, éloquence...) - 030703
- Livre, lecture, écriture - Diffusion - 030704
- Livre, lecture, écriture - Médiation - 030705
- Technique du livre - 030706
- Calligraphie - 030707
- Lire et Faire Lire - 3907
- Métier de l'imprimerie - 030708
- Bande dessinée - 030709
- Atelier d'écriture - 030710
- Poésie - 030711
- Bibliothèque - 030712
- Organisation de festivals - 030800**
- Festival de cinéma et image - 030801
- Festival de musique - 030802
- Festival de théâtre - 030803
- Autre festival - 030804
- Patrimoine - 030900**
- Promotion, valorisation du patrimoine - 030901
- Chantiers de rénovation - 030902
- Peinture, sculpture, arts plastiques - 031000**
- Expositions - 031001
- Forme et couleur - 031002
- Atelier d'art - 031003
- Arts plastiques - 031004
- Scrapbooking - 031005
- Peinture - 031006
- Poterie - 031007
- Spectacle vivant (théâtre, art du cirque) - 031100**
- Spectacle Vivant : Médiation - 031101
- Spectacle Vivant : Diffusion - 031102
- Education artistique - 031103
- COMMUNICATION / NUMERIQUE - 040000**
- Education à l'image et aux médias - 040100**
- Radio - 040101
- Télévision - 040102
- Presse écrite - 040103
- Presse électronique - 040104
- Médias - 040200**
- Edition - 040201
- Radio associative - 040202
- Numérique et éducation au numérique - 040300**
- p Informatique – 040301
- DEFENSE D'UNE CAUSE - 050000**
- Association de représentation (anciens élèves, étudiants...) - 050100**
- Bureau des associations - 050101
- Association de services aux étudiants - 050102
- Représentation des étudiants - 050103
- Association d'anciens - 050104
- Cercles de réflexion, (cercle de réflexion, université populaires...) - 050200**
- Cercle Condorcet - 050201
- Conférences – débats - 050202
- Université populaire - 050203
- Groupe d'étude ou de recherche - 050204
- Promotion des valeurs de la Ligue - 050205
- Engagement militant - question de société - 050206
- Défense des droits humains - 050300**
- Droits de l'Enfant - 050301
- Lutte contre le racisme et les discriminations - 050400**
- Lutte contre le sexisme - 050401
- Lutte contre l'homophobie - 050402
- Lutte contre les discriminations liées aux handicaps - 050403
- Lutte contre les discriminations religieuses - 050404
- Lutte contre le racisme et la xénophobie - 050405
- ENVIRONNEMENT ET EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE - 060000**
- Ecologie, consommation durable, jardins partagés - 060100**
- Tri des déchets, économie d'énergie - 060101
- Education à l'environnement et au développement durable - 060200**
- Chantiers environnement - 060201
- FORMATION - 070000**
- Echanges de savoirs - 070100**
- Réseau d'échanges et de savoirs - 070101
- Echanges intergénérationnelles - 070102
- Formation aux métiers de l'animation et à l'animation volontaire - 070200**
- Formation BAFA – BAFD - 070201
- BP JEPS - 070202
- Formation aux métiers de l'animation - 070203
- DEFA DEJEPS - 070204**
- Formation des bénévoles - 070300**
- Formation linguistique (Français langue étrangère, alphabétisation...) - 070400**
- Illettrisme - 070401
- Alphabétisation - 070402
- Formation professionnelle - 070500**
- Formation professionnelle sport - 070501
- LOISIRS - 080000**
- Activités de détente (zen, massage...) - 080100**
- Relaxation - 080101
- Arts de la table - 080200**
- Cuisine - 080201
- Œnologie - 080202
- Gastronomie - 080203
- Culture scientifique - 080300**
- Astronomie - 080301
- Atelier scientifique - 080302
- Jeux - 080400**
- Jeux de sociétés - 080401
- Jeux de cartes - 080402
- Jeux ludiques - 080403
- Ludothèque - 080404
- Langues étrangères - 080500**
- Anglais - 080501
- Espagnol - 080502
- Loisirs créatifs et décoratifs - 080600**
- Mode - 080601
- Art Floral - 080602
- Travaux manuels - 080603
- Patchwork - 080604
- Broderie - 080605
- Couture - 080606
- Tapisserie - 080607
- Décoration - 080608
- LOISIRS EDUCATIFS/VACANCES - 090000**
- Accueil collectif de mineurs et animations (pendant les vacances) - 090100**
- Organisation d'accueils de loisirs (CLSH) - 090101
- Excursions - 090200**
- Organisation de séjours - 090300**
- Organisation de séjours - 090301
- Organisation de vacances pour familles - 090302
- Accueil personnes en situation de handicap - 090303
- SOLIDARITE INTERNATIONALE ET EUROPE - 100000**
- Citoyenneté européenne - 100100**
- Echanges franco-allemands - 100101
- Activités européennes - Programmes de coopération - 100102
- Activités européennes - Fonds structurels - 100103
- Commerce équitable - 100200**
- Echanges interculturels, chantiers internationaux, accueil d'étudiants étrangers - 100300**
- Chantiers internationaux - 100301
- Education à la solidarité internationale - 100400**
- Actions de solidarité Nord-Sud - 100401
- Tourisme solidaire - 100500**
- AUTRES - 990000**
- Autres (la structure n'a pas d'activités identifiées dans cette liste) - 990100



DEMANDE D'ADHÉSIONS

Dès que l'affiliation de votre association est enregistrée, vous pouvez procéder à vos demandes d'adhésions.

Vous avez 3 possibilités :

1. Internet avec le Webaffiligue (recommandé pour éviter les erreurs) en vous connectant à www.affiligue.org
2. Le fichier Excel fourni par nos soins ou téléchargeable sur le site de la Ligue de l'enseignement - FAL 44
3. Le support papier en utilisant les formulaires individuels pré-remplis (à demander auprès de la Fédération)

**Attention : pour les demandes d'adhésions USEP
reportez-vous à la circulaire affiliation/adhésions USEP 44.**

1. Enregistrer les adhésions sur le [webaffiligue](http://www.affiligue.org)

Les mots de passe ne changent pas d'une saison à l'autre, sauf si un changement de présidence est intervenu. Dans ce cas, un nouveau mot de passe est envoyé au nouveau président ou à la nouvelle présidente, à l'adresse mail indiquée au moment de l'affiliation.

L'identifiant, demandé avant le mot de passe, est votre numéro d'affiliation.

2. Enregistrer les adhésions par fichier

Vous pouvez demander la trame du fichier en adressant votre demande à affiliations@laligue44.org qui procèdera à l'importation des données.

3. Enregistrer les adhésions avec les supports papier

Renseignez et retournez-nous un bulletin individuel par adhérent.e : voir annexe ou téléchargeable sur le site www.laligue44.org

A ANNULER UNE DEMANDE D'ADHÉSION

Vous avez la possibilité de résilier une carte Ligue de l'enseignement - FAL 44 ou une licence UFOLEP, mais seulement dans les **15 jours à partir de la date de saisie**. Pour cela, merci de nous retourner une demande écrite de l'annulation avec le retour de la carte ou la licence de la personne concernée. **Sans ces documents, il n'y aura pas de remboursement.**

A APRÈS VOTRE SAISIE

- Nous intégrons le fichier Internet ou informatique dans le logiciel d'affiliation sans aucune ressaisie
- Nous délivrons immédiatement vos cartes Ligue de l'enseignement – FAL 44 et licences UFOLEP
- Nous imprimons une facture correspondant aux demandes d'adhésions saisies
- Une mise à jour des nouvelles adhésions est effectuée dans votre espace Internet Webaffiligue par une centralisation de nos données, toutes les 24 h, au serveur national.

LE WEBAFFILIGUE : UN OUTIL EN LIGNE AU SERVICE DE VOTRE ASSOCIATION

Le Webaffiligue www.affiligue.org permet de faciliter la gestion administrative de votre association et de ses adhérent.e.s.

- Un accès 24 h sur 24, 7 jours sur 7 depuis un ordinateur, une tablette ou un Smartphone
- De gérer les données de vos adhérent.e.s et de vous faciliter les demandes d'adhésions
- D'accéder à des informations de votre Fédération
- De suivre l'enregistrement de vos adhésions par la fédération à J+1
- D'imprimer des copies des cartes d'adhésions
- D'extraire des fichiers de vos adhésions (papier ou informatique)
- De communiquer directement avec vos adhérent.e.s, via une boîte mail intégrée

la ligue de l'enseignement
WEBAFFILIGUE 2018/2019 FÉDÉRATION

la ligue de l'enseignement
la ligue de l'enseignement

WEBAFFILIGUE

★ Favoris

- Adhésions reçues par internet
- Faire une facture
- Gestion des adhésions et licences
- Impression des cartes et licences

Fédération 044 - ligue de l'enseignement fal 44

- Tableau de bord de la fédération
- Mon profil
- Affiliations et adhésions
- Recherche nationale
- Facturation et règlements
- Comptabilité
- liste des sanctions ufalep / fédé. délégués

A RAPPEL

La ré-affiliation 2019/2020 est possible par Webaffiligue Association !

Les mots de passe ne changent pas. En plus des accès autorisés pour le.la président.e et le.la trésorier.ère, vous avez la possibilité de désigner un ou plusieurs « gestionnaire.s web », supplémentaire.s, dans le tableau des responsables de l'association, afin d'identifier la ou les personnes utilisant réellement cet outil pour gérer les adhérent.e.s de l'association.

Dans le menu « Associations => affiliation 2019/2020 », vous pourrez mettre à jour et renouveler votre affiliation pour la nouvelle saison.

C'est à cet endroit que vous pouvez changer les informations sur les président.e, trésorier.ère, secrétaire et gestionnaire web. Vous choisirez un.e seul.e « gestionnaire Web », en cliquant sur une touche prévue à cet effet, un mail sera envoyé avec leurs identifiants de connexion.

Pour les demandes par papier, tous les champs sont obligatoires et nécessaires à la saisie de votre affiliation ou des adhésions, merci d'y veiller avant envoi à la fédération, faute de quoi, votre demande serait bloquée.



LA GESTION DE VOTRE ASSOCIATION

Le site Affiligie vous permet de :

- Consulter les informations existantes enregistrées dans le logiciel "Affiligie" de votre Fédération
- Savoir qui est/n'est pas encore adhérent.e sur la saison en cours
- Rechercher/trier vos adhérent.e.s par saison, activités, tranches d'âge...
- Mettre à jour/corriger les informations sur vos adhérent.e.s
- Utiliser des rubriques personnalisables pour les besoins de l'association (par exemple : qui a payé sa cotisation ?, les créneaux d'activités, le téléphone des parents pour les mineurs, des secteurs géographiques de collecte des adhésions, etc.)
- Demander le renouvellement des adhésions en quelques clics
- Imprimer un historique des demandes adressées à votre Fédération.

Pour les associations socioculturelles, il est rappelé que :

- Si l'association fait ses demandes d'adhésions nominatives par le Webaffiligie : la date d'enregistrement des adhésions pourra être modifiée pour reprendre la date de la réception de l'email du Webaffiligie Association annonçant la mise à disposition du fichier
- Pour les adhésions nominatives, les garanties personnelles d'assurances associées débutent le jour de l'enregistrement de l'adhésion et de délivrance de la carte Ligue.

Rappel important
Un.e adhérent.e = une carte d'adhésion à la Ligue de l'enseignement – FAL 44

Pour les associations UFOLEP, il est rappelé que :

- La licence UFOLEP sera délivrée à la réception du dossier complet de demande de licence par la Fédération Départementale et après sa vérification constatée par la date d'homologation mentionnée par la Fédération.
- Le "dossier complet" comprend un bulletin individuel signé par l'adhérent.e, le certificat médical et/ou l'attestation de réponse par la négative au questionnaire de santé.



LA GESTION DE VOS ADHÉSIONS

Le Webaffiligie vous permet de :

- Imprimer la liste ou l'annuaire de vos adhérent.e.s et des planches d'étiquettes pour enveloppes pour écrire à vos adhérent.e.s
- Eviter une nouvelle saisie des informations en exportant facilement toutes les données de vos adhérent.e.s vers un tableur Excel ou OpenOffice
- Imprimer la liste d'émargement des adhérent.e.s pour votre Assemblée Générale
- Récupérer les adresses email de vos adhérent.e.s pour les copier dans votre logiciel de messagerie
- Envoyer un email depuis notre application d'émailing intégrée
- Gérer et organiser vos listes de diffusion.

IMPORTANT : à la fin de la saisie de vos demandes d'adhésion, même en cas de modifications ou de suppressions, n'oubliez pas de cliquer sur le carré vert « transfert vers la fédération » situé en haut à gauche de l'écran.



LE E-PASS CULTURE SPORT DU CONSEIL REGIONAL.

Le **E.Pass jeunes** est une aide financière mise en place par la Région des Pays de la Loire qui a pour aider les jeunes ligériens dans les différents parcours jeunesse, santé, culture, sport... Vous pouvez faire bénéficier du E-Pass vos jeunes adhérent.e.s entre 15 et 19 ans habitant en Loire-Atlantique ou scolarisé.es en lycée, MFR, CFA, IME.

Pour cela, la personne intéressée doit télécharger l'appli sur son téléphone mobile ou se connecter sur le site internet **E.Pass** /maregion et vous présenter leur preuve de la création de son compte. Un code lui sera demandé pour bénéficier soit du coupon "E.coupon pratique artistique ou sportive" pour bénéficier de 16€ de réduction sur la licence soit du coupon "E.coupon engagement citoyen ou chantier bénévole" pour bénéficier de 60€ pour passer le BAFA/BAFD ou le PSC1 (diplôme de secourisme). Une fois connecté.e à son compte utilisateur (soit sur son téléphone, soit sur son ordinateur), l'adhérent.e va sélectionner le E.coupon souhaité et entrer notre code partenaire : 725460 ou bien scanner le QR code qui s'affiche. La Ligue de l'enseignement - FAL 44 reçoit ensuite la demande. Il vous faudra vous assurer auprès de sa bonne réception. La région Pays de la Loire effectuera le paiement directement à la Ligue de l'enseignement qui vous remboursera.

Code partenaire
725460



Les règlements sont : chèque ou virement bancaire. Sont acceptés également les contremarques du Conseil Régional pour les licences UFOLEP (indiquer : Comité régional UFOLEP), les passeports Loisir et Culture Cezam, les chèques Sport santé



L'ASSURANCE DE VOTRE ASSOCIATION

APAC Assurances est LE service assurances de la Ligue de l'enseignement. Membre du groupe coopératif de la Ligue de l'enseignement, APAC Assurances couvre l'ensemble des besoins en assurances des associations à travers ses 3 entités : APAC, MAC et LIGAP.

A QUELS SONT LES BENEFICIAIRES DES GARANTIES ?

VOTRE ASSOCIATION :

- Dans le cadre d'une affiliation classique si la totalité de l'effectif est déclarée et titulaire d'une carte d'adhérent.e à la Ligue de l'enseignement et/ou d'une licence UFOLEP ;
- Dans le cadre d'une affiliation sectorielle : la ou les sections affiliées de votre association dont tout l'effectif est déclaré et titulaire d'une carte d'adhérent à la Ligue de l'enseignement et d'une licence UFOLEP (ou à défaut pour lesquels un complément d'assurance a été souscrit auprès de l'APAC).

LES PERSONNES PHYSIQUES PARTICIPANT A VOS ACTIVITES :

- Les personnes physiques titulaires de la carte d'adhérent Ligue et d'une licence UFOLEP (ou à défaut déclarées dans le cadre de la souscription d'un complément d'assurance) ;
- Les collaborateur.trice.s permanent.e.s ou occasionnel.le.s (salarié.e.s ou non) ;
- Les aides bénévoles qui, à la demande de l'association, prêtent exceptionnellement leur concours gratuit lors de manifestations occasionnelles.

A LES GARANTIES DE RESPONSABILITE CIVILE

La Multirisque Adhérents Association vous accorde un ensemble de garanties Responsabilité civile destinées à vous protéger dans vos activités associatives.

- Responsabilité Civile Générale de l'association et des participants : garantie des dommages corporels
- Matériels et immatériels causés aux tiers au cours des activités assurées
- Responsabilité Civile Organisateur d'épreuves non motorisées (exclusion des épreuves et manifestations cyclistes notamment soumises à autorisation ou déclaration préalable)
- Responsabilité Civile Intoxications alimentaires
- Responsabilité Civile des mandataires sociaux
- Responsabilité civile Organisation et Pratique des activités cyclistes (Risques R5) et motorisées (Risques R6) : voir spécificités ci-après
- Responsabilité Civile « Organisation ou vente de voyages ou séjours » : garantie de la responsabilité civile spécifique instaurée par les articles L.211-16 et L.211-17 du Code du Tourisme pour les voyages ou séjours exceptionnels organisés au profit de vos adhérent.e.s. Attention : si vous relevez de l'immatriculation au Registre national des agents de voyage et autres opérateurs de tourisme, une souscription spécifique est nécessaire
- Responsabilité Civile « Locaux occasionnels » : responsabilité civile de l'association pour les dommages causés aux bâtiments mis occasionnellement à disposition. Attention : si vous disposez d'une exclusivité pendant plus de trois mois consécutifs, un contrat spécifique doit être souscrit. Plafonds de garantie et limitations : voir le tableau récapitulatif figurant dans la notice Multirisque Adhérents Association. Exclusions : les biens et matériels appartenant, loués ou confiés à l'association ne sont pas garantis (une seule exception : les biens confiés à titre de dépôt définis dans la notice). Attention aux spécificités liées à l'organisation de manifestations publiques notamment soumises à déclaration ou autorisation préalable. Les manifestations publiques motorisées ou cyclistes sont exclues et nécessitent la souscription d'un contrat spécifique. Reportez-vous à la notice pour prendre connaissance des exclusions. En cas de doute, n'hésitez pas à contacter votre correspondant APAC.

UNE GARANTIE ASSISTANCE JURIDIQUE AU PROFIT DE VOTRE ASSOCIATION :

Un litige garanti survient dans le cadre de votre activité ? Une aide vous sera apportée pour engager une action amiable ou même judiciaire (avec prise en charge des frais et honoraires).

Document non contractuel

UNE GARANTIE DEFENSE PENALE/RECOURS AU PROFIT DES PERSONNES PHYSIQUES :

En cas de sinistre corporel ou matériel survenu lors d'une activité associative, un recours amiable ou judiciaire à l'encontre du tiers responsable peut être engagé.

Rappel : la fiche diagnostic est obligatoire. Elle doit être remplie et/ou mise à jour par vos soins chaque année.

Vous devez, soit la compléter et/ou la modifier en même temps que vous faites votre ré-affiliation. Pour vous connecter, utilisez le code d'accès fourni par l'APAC

www.apac-assurances.org

A DES GARANTIES DOMMAGES AU PROFIT DE L'ASSOCIATION ET DE SES MEMBRES

- Vol d'espèces et valeurs : garantie, sous réserve du respect des conditions de sécurité, des valeurs appartenant ou confiées à votre association.
- Garantie Tous Risques des expositions organisées par votre association. Attention : si les objets exposés dépassent une valeur unitaire de 3.000 € (ou un total de 63.950 €), contactez votre correspondant APAC pour une souscription complémentaire.
- Garantie des biens des personnes physiques : remboursement (dans la limite de 1.100 €) en cas de détérioration ou de vol (sous certaines conditions) des biens appartenant aux personnes physiques garanties. Attention, les effets vestimentaires, les bicyclettes, planches à voile, bijoux et espèces ne sont pas garantis.

INDIVIDUELLE ACCIDENT AU PROFIT DES PERSONNES PHYSIQUES :

Les personnes physiques ayant accepté les conditions proposées bénéficient de garanties Individuelle Accident accordées par la MAC (Mutuelle Accidents de la Confédération Générale des Œuvres Laïques) :

- En cas d'accident corporel ou de maladie grave (cf. définition aux Conditions Générales) survenu lors d'activités associatives, remboursement des frais médicaux restés à charge (dans la limite de 7.623 €).
- En cas d'accident corporel avec :
 - remboursement des prothèses dentaires (dans la limite de 336 € par dent),
 - remboursement des lunettes et lentilles (dans la limite de 610 €),
 - pertes de salaires, frais de garde ou de rattrapage scolaire : dans la limite de 305 €,
 - capital forfaitaire réductible selon le degré de l'Invalidité Permanente Partielle (30.490 €* pour une I.P.P. de 100 %),
 - capital Décès de 6.098 €*.

* Ces plafonds peuvent être augmentés en souscrivant les Garanties optionnelles complémentaires

Pour toute information complémentaire, reportez-vous à la notice spécifique Individuelle Accident Corporel.

ASSISTANCE RAPATRIEMENT AU PROFIT DES PERSONNES PHYSIQUES :

Rapatriement sanitaire en cas d'accident ou de maladie, retour anticipé en cas d'hospitalisation ou de décès d'un proche, frais de secours en montagne, etc. Pour les détails des plafonds de garanties reportez-vous à la notice spécifique remise avec l'affiliation.

A LA DUREE DE L'ASSURANCE

L'acquisition de ces garanties doit être validée après **régularisation d'une fiche diagnostic** qui devra considérer l'ensemble des membres, dirigeants, pratiquants et usagers même temporaires.

Les garanties sont accordées jusqu'au 31 octobre de l'année suivante (ex : 2019 pour la saison 2018/2019). Cette extension de garantie de deux mois est destinée à permettre aux associations et à leurs membres de mettre en œuvre les formalités nécessaires au renouvellement de leur affiliation et de leur adhésion entre le 1^{er} septembre et le 31 octobre de la saison en cours. Pour continuer vos activités en toute sérénité et bénéficier des garanties de cette Multirisque Adhérents Association, nous vous conseillons de renouveler l'affiliation de votre association et l'adhésion de ses membres avant le 1^{er} septembre 2018 pour la saison 2018/2019. En l'absence de renouvellement de l'affiliation et des adhésions au plus tard le 31 octobre 2018, l'association ne bénéficiera d'aucune garantie d'assurance à compter du 1^{er} novembre 2018.

A LA DECLARATION DE SINISTRE

Dès que vous avez connaissance d'un sinistre matériel ou physique impliquant votre association et ou l'un de ses membres, il est nécessaire d'effectuer **dans les 5 jours** qui suivent ce sinistre une déclaration auprès des services APAC. Cette déclaration doit se faire sur le support spécifique « Déclaration de sinistre » téléchargeable sur les sites de l'APAC de la Ligue de l'Enseignement - FAL 44 ou de l'UFOLEP 44 (mot clé assurance »).

Attention : A compter du mois d'octobre 2018, vous pourrez effectuer vos déclarations de sinistre en ligne, via votre espace privé du site APAC.

A CONTACTER LES SERVICES DE L'APAC



L'APAC EN DIRECT : N° VERT 0800 200 375

Adresse mail : accueil-apac@laligue.org

Pour le suivi de vos dossiers, demandez Sophie MAKOWSKI

ACTIVITES SPORTIVES

Il est rappelé que, conformément à la décision prise par la Ligue de l'enseignement en 1977 lors de l'assemblée générale nationale de Creil, la pratique des activités sportives relève de l'UFOLEP, secteur sportif de la Ligue, et doit faire l'objet d'une prise de licence auprès de cette Fédération. Les pratiquant.e.s de danse sportive ou les randonneurs, notamment, doivent ainsi être licencié.e.s à l'UFOLEP.

Principe de base : toute association s'affiliant à la Fédération Départementale de la Ligue de l'enseignement et désirant pratiquer une ou plusieurs activités physiques et sportives (A.P.S) doit s'affilier à l'UFOLEP.

Il est rappelé que, conformément à la convention nationale entre le Ministère de l'Education, La Ligue de l'enseignement et l'USEP, toute rencontre sportive sur le temps scolaire doit obligatoirement se dérouler dans le cadre de la fédération sportive scolaire du 1^{er} degré public, l'USEP. Les participant.e.s à ces rencontres doivent donc, obligatoirement, être licencié.e.s à l'USEP.

Pour plus de renseignements :
UFOLEP 44 : 02 51 86 33 34



PROCÉDURE D’AFFILIATION ET D’ADHÉSION A L’USEP

1) L'ensemble des documents d'affiliation est adressé aux délégué.e.s de secteur USEP pour diffusion auprès des associations USEP d'école ou des sections USEP d'Amicale Laïque. Ces documents sont rassemblés dans un dossier qui comprend :

- la page d'informations sur l'association USEP et/ou l'amicale laïque (document recto/verso)
- le bon de commande des forfaits classes pour les enfants et des licences adultes (document recto/verso)
- la liste nominative des adultes qui adhèrent à l'USEP
- une page d'information pour l'adhésion des élèves
- la fiche diagnostic APAC Assurances (document recto/verso)

2) L'association USEP, ou bien la section USEP en lien avec l'Amicale Laïque concernée, complète les informations demandées.

3) L'association USEP ou la section USEP d'Amicale Laïque transmet son dossier (et en conserve une copie) aux délégué.e.s de secteur USEP (et non à l'USEP 44)

4) Les délégué.e.s de secteur USEP vérifient, rectifient, complètent si besoin les informations puis transmettent l'ensemble des dossiers au comité départemental.

5) Le comité départemental USEP saisit les données en ligne sur Webaffiligue et transmet les appels à cotisation aux associations.

Les licences parviendront aux associations ou sections USEP d'Amicale Laïque par l'intermédiaire de leurs délégué.e.s de secteur.



VOTRE ACCOMPAGNEMENT

La Ligue de l'enseignement - FAL 44 regroupe des associations qui agissent quotidiennement sur le terrain. Pour faciliter l'appui de proximité, la Ligue de l'enseignement - FAL 44 a divisé le département en **7 secteurs géographiques, animés chacun par deux personnes, l'une salariée Vie Associative, l'autre administratrice élue au Conseil d'Administration**. Elle favorise le développement local, les projets collectifs et associatifs.

L'animation du réseau d'associations affiliées s'articule autour des objectifs suivants :

- accompagner la réflexion autour du projet de l'association et sa mise en action
- accompagner au quotidien les actions développées par les associations et Amicales Laïques affiliées
- favoriser la mise en réseau des associations entre elles sur le territoire nantais
- favoriser le dialogue avec les pouvoirs publics et la reconnaissance par ces derniers de l'utilité sociale des actions et projets portés au micro-local.

Pour en savoir plus ou contacter votre référent.e de secteur, n'hésitez pas à nous solliciter au 02 51 86 33 09 ou animationreseau@laligue44.org. Pour suivre l'actualité de la Ligue de l'enseignement – FAL 44, rendez-vous sur **www.laligue44.org**

1- LE CENTRE DE RESSOURCES A LA VIE ASSOCIATIVE - CRVA

Le CRVA a pour objet de soutenir et d'accompagner votre association dans son fonctionnement au quotidien et de faciliter la mise en place des projets. Il vous répond sur simple demande par tél. 02 51 86 33 09 ou par mail à l'adresse centreresources@laligue44.org.

- **Appui au fonctionnement quotidien de vos associations / Amicales Laïques**
- **Appui comptable : à votre disposition, 3 services de comptabilité adaptés :**
 - ➔ **le tableur Comptasso** pour les associations d'envergure (tableau de comptabilité simplifiée et en partie double)
 - ➔ **BasiCompta®** logiciel en ligne pour les petites associations affiliées
 - ➔ **NOUVEAU nous vous appuyons au contrôle et à la clôture** des comptes.
- **Appui à la fonction employeur**
 - Appropriation du cadre légal et conventionnel
 - Evaluation de la faisabilité d'un projet d'embauche
 - Entrée, vie et conclusion du contrat de travail
 - Gestion, édition des bulletins de paie pour le compte des associations affiliées, déclaration des données sociales (labellisation Impact emploi par l'URSSAF).

Le CRVA est labellisé CRIB (Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles) par l'État et le Conseil départemental de Loire-Atlantique. Il est le rédacteur du Guide pratique de l'association www.guidepratiqueasso.org.

2- LES FORMATIONS POUR LES BENEVOLES ASSOCIATIF.IVE.S

Elles sont accessibles avant tout pour les bénévoles et responsables associatif.ive.s. Les salarié.e.s sont accepté.e.s dans la limite des places disponibles. Ces formations sont gratuites pour les associations affiliées.

○ **Les thématiques**

Fonctionnement associatif, responsabilité juridique et assurances, comptabilité, organisation de manifestation, fonction employeur, communication, animation d'une réunion, etc.

Ces temps collectifs peuvent être mis en place en fonction des demandes des associations affiliées sur les territoires.

○ **Le Certificat de formation à la gestion associative - CFGA**

Il comprend une formation théorique (40 h) et une formation pratique (stage dans une association déclarée).

Le CFGA est délivré par la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports, aux participants qui auront suivi avec assiduité la totalité du parcours de formation.

Il peut servir à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) dans les conditions prévues par la loi.

3- LA COMMUNICATION

Bénéficiez d'une communication optimale de la Fédération ainsi que des secteurs sportifs : Ufolep et Usep :

- lettre mensuelle de la Ligue de l'enseignement – FAL 44
- lettre électronique de l'Ufolep,
- lettre d'information de l'USEP,
- post Facebook,
- relais sur site Internet www.laligue44.org
- ...

Pour permettre à vos adhérent.e.s et dirigeant.e.s de bénéficier de ces outils de communication, lors des adhésions, **n'oubliez pas de saisir leurs adresses e-mail.**

4- LES PRINCIPES LIES A LA SACEM – SACD – SPRE

Pour bénéficier des réductions, l'association doit attester de son appartenance à la Ligue de l'enseignement lors de la création de son compte sur le site de la SACEM, à partir d'une attestation fournie par la fédération.

La fédération vous remet une attestation d'affiliation. Ce document atteste de l'affiliation à la Ligue de l'enseignement et détaille les démarches à effectuer par l'association auprès de la SACEM. Sur le site client de la SACEM, l'association choisit le type d'autorisation. Elle clique sur «obtenir cette autorisation en ligne». Trois cas de figures sont possibles :

- l'association a un espace client en ligne et se connecte avec ses identifiants
- l'association est déjà cliente de la SACEM mais n'a pas de compte en ligne. Dans ce cas, elle fournit un identifiant fourni par la SACEM, sur les courriers ou les factures qu'elle a reçus ou à défaut son numéro SIRET.
- l'association n'a pas de compte et n'a jamais été cliente de la SACEM. Dans ce cas, elle doit créer un compte comme nouveau client à partir du numéro de SIRET de son association ou en sélectionnant «vous êtes une association sans SIRET».

Plus d'informations auprès de la délégation Sacem 44 :

29 Quai de Versailles
44004 NANTES CEDEX 1
dl.nantes@sacem.fr
02 90 92 21 10

Après avoir renseigné ses coordonnées, elle indique être membre d'«une association membre d'une fédération signataire d'un protocole d'accord avec la SACEM». Indiquer «**LFEEP-la Ligue de l'enseignement**» dans la liste déroulante et renseigne la date d'adhésion (date de début et de fin de saison en cours). Pour justifier de l'appartenance à la Ligue elle doit fournir l'attestation à sa délégation de la SACEM.



CRÉEZ VOTRE
ESPACE CLIENT

5- CAMPAGNE LAÏCITE

Participez à la campagne Laïcité, en mettant en place un projet auprès de vos adhérent.e.s, des habitant.e.s, avec l'école.

Vous mettez en place une action ? Vous avez besoin d'un coup de pouce pour agir ? La fédération vous relaie et vous appuie dans la mise en œuvre ! Quelques exemples d'actions :

- **Une lecture spectacle** : « la laïcité se dévoile ».
- **Eduquer à la laïcité** : charte de la laïcité, animation en direction d'enfants et de jeunes lors d'activités... Charte de la laïcité redessinée par des sections dessin, création de saynètes d'impro par des sections théâtres...
- **Des formations Laïcité (mises en place régulièrement ou à la demande)** : comprendre la notion et ses enjeux, mettre du sens derrière les mots, appréhender l'éducation à la laïcité et la citoyenneté.
- **Créer un événement le dimanche 9 décembre** : planter un arbre de la laïcité, animation autour telles qu'un tournoi de sport, une représentation de la section chorale...
- **La mise à disposition de personnes ressources pour vous aider à mettre en place et à animer des temps d'échanges sur la laïcité.**



Faites-nous connaître vos actions pour que nous puissions les valoriser ➡ citoyennete@laligue44.org ou 02 51 86 33 09

6- FORMATIONS VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET LAÏCITE



Parmi les mesures prises par le Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté du 6 mars 2015, figure une disposition consistant à mettre en œuvre des actions afin de réaffirmer la laïcité. L'Etat promeut, en la matière, la mise en place de formations. Elles doivent permettre aux acteur.trice.s de l'action publique, technicien.ne.s, élu.e.s ou bénévoles, d'acquérir les notions nécessaires à l'application de ce principe, dans le respect de la loi.

- Comment le principe de Laïcité permet de garantir à toutes et tous de vivre ensemble ?
- Quelles réponses fournir à vos agent.e.s, à vos salarié.e.s, à vos bénévoles ? Quel comportement doivent-ils.elles adopter face à des situations inconnues ou délicates, tout en respectant le cadre légal ?

Formé.e.s, habilité.e.s par l'Etat, **nous vous proposons un programme de formation destiné aux élu.es, salarié.es et bénévoles de votre structure, commune ou établissement.** Le coût pédagogique de la formation est pris en charge par la DRDJSCS, elle est donc gratuite pour votre structure. Seuls restent à charge les déplacements et repas.

DATES & LIEUX DES FORMATIONS GRATUITES EN 2019

- 23 et 24 septembre à **Nantes** (La Ligue de l'enseignement-FAL 44)
- 24 et 25 octobre à **Rezé** (lieu à préciser)
- 21 novembre à **Saint-Sébastien sur Loire** (lieu à préciser)
- 12 décembre à **Saint-Nazaire** (lieu à préciser)

Horaires : 9h30 - 12h30 / 13h30 - 16h30

Pour plus de renseignements : formationlaicite@laligue44.org ou 02 51 86 33 02

7- SEMAINES D'EDUCATION CONTRE LE RACISME ET TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATIONS : FAITES LES VIVRE EN MARS 2020

Participez aux Semaines d'Education Contre le Racisme et toutes les formes de Discriminations, en mars 2020

Agissons ensemble, auprès de toutes et tous, jeunes et adultes, professionnel.le.s ou non, pour lutter contre les représentations, les préjugés et faire appliquer le droit pour toutes et tous.

Poursuivons notre action éducative en rappelant que traiter différemment des personnes selon leur origine, religions, sexe et l'âge, réels ou supposés, est un délit.

En tant qu'association de proximité, vous êtes l'un des premiers vecteurs éducatifs : participez en mettant en place des actions débats, temps de sensibilisation auprès des enfants, en signant la charte de la diversité, en mettant en place **Cinétik Scolaire** (ciné-débat sur le temps scolaire)...

La fédération vous accompagne (formation, prêt de matériel de type exposition, malle d'ouvrages, mise en lien avec des associations ressources pour organiser des cafés citoyens, ciné débats ou spectacle sur la thématique), et communique sur votre action.

Pour participer, n'hésitez pas à revenir vers votre référent.e de secteur.



La Ligue de l'enseignement réunit des hommes et des femmes qui agissent au quotidien pour faire vivre la citoyenneté en favorisant l'accès de toutes et tous à l'éducation, la culture, aux loisirs ou au sport.

La Ligue de l'enseignement en Loire- Atlantique c'est :

450 associations affiliées
54 727 adhérent.e.s

Secrétariat Affiliations
Ligue de l'enseignement - FAL 44 et UFOLEP 44

Contact : 02 51 86 33 34 ou 02 51 86 33 09

